ROYAUME DU MAROC
LA CHEFFE DU GOUVERNEMENT
DELEGATION GENERALE A
L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION
Prison Locale AIT MELLOUL 1

DECISION D'ANNULATION
DU BON DE COMMANDE N°48-2026PLAM1

Le Directeur de la prison locale AIT MELLOUL 1

- Vu le Décret n°2-22-431 du 15 chaâbane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Vu l'avis d'achat sur bon de Commande n° 48-2026PLAM1 relatif à l'Achat de gasoil pour la prison locale Ait Melloul 1.
- Vu la nécessité d'apporter des modifications nécessaires aux prestations objet de la présente consultation.

DECIDE :

Article 1 : Ledit avis d'achat sur bon de commande n°48-2026PLAM1 est annulé.

Article 2 : Ledit avis d'achat sur bon de commande sera relancé incessamment.

Fait à Ait Melloul, le : 17 NOV 2026

Le directeur

Directeur
Prison Locale Aït Melloul ①
ANAYA Hassan